

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On écrit d'Alexandrie que le bruit s'est répandu dans cette ville que notre agent vice-consul à Aden aurait été assassiné à la fin d'octobre, par des pirates, pendant un voyage qu'il faisait sur le littoral de la mer Rouge.

En apprenant cette nouvelle, notre consul général a ordonné une enquête pour vérifier si ce fait malheureux est exact, et établir les circonstances dans lesquelles il se serait produit.

Nous apprenons que les navires frétés dans les ports de France, pour le compte du gouvernement espagnol, viennent de recevoir l'ordre de se rendre sans retard à Cadix, afin de charger des munitions et du matériel à destination du Maroc.

Ainsi que nous l'avons dit, la signature du traité de Zurich se trouve incidemment retardée. On attribue généralement ce temps d'arrêt à une difficulté survenue au sujet de la fixation de la valeur du florin auquel l'Autriche voudrait, dit-on, assigner un taux qui augmenterait la part contributive du Piémont.

Quoi qu'il en soit, cette difficulté est trop peu sérieuse pour arrêter longtemps les plénipotentiaires, et l'on peut s'attendre à une terminaison prochaine des travaux de la conférence.

On sait que les trois assemblées de Toscane, de Parme et de Bologne, ont voté la régence du prince de Savoie-Carignan. Ces votes ne pourront avoir de résultat qu'autant que S. M. le roi de Sardaigne ne s'inspirera que des véritables intérêts de son royaume et de son respect pour l'Europe.

Nous nous étions trop hâtés de féliciter le *Siècle* sur son retour à une politique de bon sens. Le *Siècle* revient à ses vieux péchés, et il applaudit avec enthousiasme au vote des trois assemblées. Nous nous empressons de lui donner acte de ce nouveau quart de conversion.

La *Gazette de Madrid* publie le texte de nombreuses adresses, envoyées par des évêques à la reine, à l'occasion de la guerre du Maroc, et la

réponse faite aux prélats par Sa Majesté. Le journal officiel constate qu'il règne toujours un grand enthousiasme en Espagne, et le gouvernement commence à recevoir des dons volontaires nombreux.

Le roi de Portugal a ouvert le 4, avec une grande solennité, la session des cortès. Il a annoncé dans son discours, entre autres faits, l'envoi de navires de guerre au Maroc pour protéger les sujets portugais; la concession d'un chemin de fer à la frontière d'Espagne, et l'ouverture de négociations avec Rome au sujet du règlement des intérêts du clergé portugais en Orient et dans l'extrême Orient.

L'ouverture de la session des chambres belges a eu lieu mardi. Cette séance a eu lieu sans aucun cérémonial, à cause de l'indisposition de S. M. le roi Léopold.

Paris, 10 novembre 1859. — Un télégramme de Marseille annonce qu'il résulte de dépêches venues de Chine, que les Français auraient été attaqués à Tourane par des forces considérables de Cochinchinois, que la victoire des nôtres aurait été complète, et que l'ennemi aurait éprouvé des pertes considérables.

Nous serons sans doute demain en mesure de donner quelques renseignements sur cette nouvelle, que nous répétons aujourd'hui sous toutes réserves.

D'après une dépêche télégraphique, la conférence de Zurich a dû terminer ses travaux.

Le traité définitif de paix a dû être signé aujourd'hui, à 3 heures, par les plénipotentiaires réunis à Zurich. La difficulté qui avait arrêté pendant quelques jours la conclusion des négociations consistait bien, en effet, ainsi que nous l'avions dit, dans une différence sur l'appréciation de la valeur du florin. La portion de la dette lombarde afférente au Piémont a été fixée à 102 millions au lieu de 104 que l'Autriche avait, dit-on, demandés.

MM. Armand, Hoffmann et Nigra doivent partir demain, porteurs des traités, et l'on pense que les plénipotentiaires quitteront Zurich samedi.

Hier a eu lieu à Londres un banquet donné par le lord-maire. Tous les ministres y assistaient, à l'ex-

ception de lord Palmerston, retenu à Windsor, et de lord John Russell qui est, paraît-il, indisposé. Sir Cornwall Lewis a prononcé, au nom du ministère, un discours dont la télégraphie nous apporte le résumé sommaire.

Il est ainsi conçu :

« Nous concertons, avec l'Empereur Napoléon, des mesures pour agir en Chine. Nous n'avons pas fait acte d'intervention dans la guerre d'Italie, mais le moment pourrait arriver où les traités de paix étant signés, des mesures ultérieures pourraient être envisagées comme opportunes par les grandes puissances, et où des invitations pourraient être adressées aux puissances signataires des traités de Vienne, pour qu'elles eussent à se joindre au congrès européen sur la question italienne.

« Aucune invitation formelle concernant un congrès relatif aux affaires d'Italie n'a été, jusqu'à présent, faite à l'Angleterre. Si, à l'avenir, une semblable invitation était adressée à l'Angleterre, il sera du devoir des ministres de la reine de délibérer sur la matière, en vue de maintenir les principes qu'ils regardent comme sacrés, à savoir, qu'aucune force ne doit être employée à dicter aux Italiens le choix de leur gouvernement, ni à les restreindre quant au gouvernement qu'il leur plairait de préférer.

« Les affaires récentes ont amené des armements généraux. La force de l'ouragan n'est pas encore entièrement tombée; il est nécessaire pour nous, vu l'état précaire des affaires en Europe, de préparer les défenses nationales et de ne pas dépendre de la clémence d'autres puissances, si amicales que puissent être leurs dispositions.

« Les assurances reçues des puissances étrangères sont parfaitement pacifiques; aucune nation ne nourrit des intentions hostiles contre ce pays, mais il est nécessaire d'être sur ses gardes. Nous ne voulons pas alarmer, mais, au contraire, rassurer le monde en nous mettant toutefois en garde contre tous dangers possibles. »

Il nous est difficile d'apprécier, sur un simple résumé télégraphique souvent très-inexact, la portée

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

— Pour lors, M. Talbert, à qui on devait de l'argent, demandait toujours ses comptes; mais M. Perrinon faisait celui qui n'entend pas; si bien que, ce soir-là, M. Talbert s'est fâché roide comme un erin, et qu'il m'a dit à moi d'aller chercher du papier timbré. Pour lors, M. Perrinon, que ça avait l'air de ne pas arranger du tout, s'est fâché quant et quant. Il pleuvait que c'était une bénédiction. L'un me disait de sortir comme la femme de Loth, qui avait été changée en statue de sel; l'autre me cornait que ça me donnerait un catarrhe. Pour lors j'étais comme un âne entre deux chardons. Voilà que la querelle s'échauffait bel et bien. M. Talbert, qui était le plus grand, avait la figure longue d'une toise et criait comme l'aigle du jardin aux bêtes sur son perchoir. M. Perrinon, qui était le plus petit, rugissait, qu'on aurait dit un rhinocéros. Moi, j'étais ahurie, que j'en aurais tremblé de frayeur, si je n'étais pas au-dessus de ça. Pour lors, comme tout a une fin, même le monde, la querelle s'apaisa, et on me dit d'aller chercher du papier à billets.

— M. Talbert n'a-t-il pas monté ensuite à son laboratoire ?

— C'est la vérité, mon président; il a monté, même qu'il a emmené M. Perrinon et M. Edouard avec les billets.

— M. Edouard est redescendu ?

— Oui, mon président; il a redescendu. Il a voulu en conter à M^{lle} Grâce, qui m'a appelée toute fâchée, et m'a dit de reporter à M. Edouard une boîte à ouvrage qu'il lui avait donnée.

— Ensuite ?

— Ensuite, j'ai entendu un grand cri, comme qui dirait un signal. M. Edouard, sur le coup, s'est mis à monter quatre à quatre l'escalier du laboratoire. Et puis j'ai encore entendu le bruit de la lutte, avec des plaintes et des gémissements à faire frémir.... C'était le pauvre cher homme qu'on assassinait !

Marianne en prononçant ces derniers mots, joignit les mains et leva au plafond ses yeux baignés de larmes.

— N'est-ce pas vous qui avez trouvé les billets brûlés ? demanda le président.

— J'en ai trouvé un sous mes pieds, répondit la femme de ménage, un qui avait du sang.

Après quelques autres questions, le président lui ayant dit qu'elle pouvait aller s'asseoir, Marianne se rendit lentement à sa place.

— Quand j'aurais voulu cacher quelque chose, je ne

l'aurais pas pu, grommelait-elle; j'avais juré de dire toute la vérité.

Cette déposition avait été écoutée dans un morne silence. Le ton simple et naïf de la femme de ménage était fait pour persuader, et l'honnêteté de sa physionomie venait à l'appui de ses paroles. Dès qu'elle eut fini de parler, un long soupir s'échappa des poitrines, et les yeux se tournèrent du côté de l'accusé. Edouard eût pu lire sur le visage de chacun la sentence qui le déclarait coupable.

Mais au nom de M^{lle} Grâce, prononcé par l'huissier, un intérêt immense s'empara des auditeurs.

Grâce, sortie de la salle des témoins, s'avança vers la barre d'un pas incertain et tremblant. Elle était habillée de noir. Lorsque, relevant son voile, elle laissa voir son doux visage rayonnant de pâleur, les juges, émus et comme saisis d'admiration, se redressèrent sur leurs sièges.

— Mademoiselle, remettez-vous, dit le président; la cour attendra que vous soyez en état de répondre.

— Silence ! cria l'huissier, bien qu'on eût entendu voler une mouche dans la salle.

— Voulez-vous me dire votre nom ? demanda le président.

Grâce dit ses nom, prénoms et âge.

— Faites connaître à la cour ce qui s'est passé dans la soirée du 12 août.

de la déclaration de M. Cornwall-Lewis. Nous croyons donc devoir nous abstenir de toute réflexion à ce sujet jusqu'à l'arrivée du courrier, qui doit nous apporter le texte même du discours du ministre.

L'assemblée de Florence, comme il était facile de le prévoir, a nommé à l'unanimité moins une voix, le prince de Savoie-Carignan, régent de la Toscane, « pour gouverner, au nom de Victor-Emmanuel, roi élu. »

A la suite de ce vote, et après avoir confirmé les pouvoirs du gouverneur, l'assemblée s'est prorogée.

L'assemblée de Bologne s'est également prorogée, après avoir conféré ses pleins pouvoirs au dictateur de Parme et de Modène, par suite de la démission du gouverneur général des Romagnes, et jusqu'à la prise de possession de la régence par le prince de Savoie-Carignan.

Une dépêche télégraphique apporte la substance d'une proclamation adressée aux populations romagnoles par le dictateur de Parme et de Modène, chargé du gouvernement provisoire par l'assemblée de Bologne.

On lira, non sans surprise, la proclamation de M. le dictateur, qui se termine par une redomtade inutile et peut-être dangereuse.

Une dépêche de Ceuta, en date du 7 novembre, qui nous parvient par la voie de Madrid, nous annonce que les Maures, au nombre de 800, ont attaqué la place. La dépêche ne parle pas du résultat de ce premier acte d'hostilité. La même dépêche dit que le maréchal O'Donnell doit faire l'inspection des côtes d'Afrique avant d'entrer en campagne. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

Une lettre de la côte d'Afrique du 2, adressée au Pays, apprend que l'empereur du Maroc, toujours à Fez à la tête de son armée, avait envoyé à Tanger un des grands officiers de sa cour, le moula-taba ou garde des sceaux de l'empire, chargé de dépêches importantes. Le prince, en présence de la guerre qui vient d'éclater, avait fait appel aux différentes peuplades qui habitent ses Etats.

Les Kabyles fixés dans la province de Fez ont seuls répondu à son appel : un corps de cinq mille hommes est arrivé à Tanger pour défendre la ville, d'autres corps sont en marche pour Salé, Tétouan, Larache. Ces troupes irrégulières constituent un véritable fleau pour les populations. Elles ne reçoivent aucune solde et font la guerre uniquement pour pouvoir piller. Elles ne sont redoutables qu'en campagne, à cause de leur manière de combattre et de se disperser devant les armées régulières pour revenir ensuite et les harceler.

On dit que les autres peuplades, et notamment les Chellocks, qui habitent les montagnes des environs de Taffilet, et les Amazircks, fixés dans la province de Souze, auxquels l'empereur a envoyé des émissaires, ont fait répondre par leurs chefs qu'ils n'accorderaient leur coopération au nouveau souverain que moyennant une forte somme d'argent. On ignore ce que fera Sidi-Mohammed, qui est encore plus avare et plus rapace que son père. S'il se trouve réduit à la seule aide des peuplades kabyles, il est probable que la guerre ne sera pas de longue durée et qu'il demandera à traiter après la prise de Tanger ou de toute autre ville du littoral. Les hostilités ne se prolongeraient que si l'empereur parvenait à faire proclamer la guerre sainte par toutes les tribus et à at-

tirer vers le centre de l'empire l'armée espagnole, ce qui ne paraît pas probable. A Renaud.

FAITS DIVERS.

On s'occupe beaucoup de l'expédition en Chine. On désigne le général Trochu pour le commandement de l'armée expéditionnaire. Le général Trochu, un des plus jeunes généraux de notre armée, est connu comme militaire et administrateur. — M. Dubus, intendant militaire dans la Garde, serait chargé du service administratif de l'expédition.

Les inscriptions de jeunes officiers et soldats continuent en grand nombre.

— Nous lisons dans le *Toulonnais*, du 3 novembre :

« Hier au matin, une baleinière, montée par deux officiers du génie maritime et par six canotiers de la direction des constructions navales, a chaviré en rade à 300 mètres environ du stationnaire, sous une forte rafale, en revenant du vaisseau le *Fontenoy* où devaient avoir lieu des essais qui ont été ajournés à cause de la forte brise qui soufflait du nord-ouest.

« Tous les hommes de l'équipage ont fait preuve dans ce regrettable accident, du plus grand sang-froid et de la plus louable soumission aux ordres qui leur étaient donnés; ils sont parvenus à s'accrocher à la coquille de la baleinière en s'aidant les uns les autres et à se maintenir, en luttant contre la violence des lames, dans cette position que rendaient très-critique l'intensité du vent et l'immersion de la baleinière qui flottait entre deux eaux. Le nommé Cyprien, patron de l'embarcation, a été assez heureux pour saisir à temps l'un des officiers qui allait disparaître, et pour lui faire partager le faible appui qu'il avait à l'extrémité de la quille.

Grâce à la vigilance ordinaire et à l'admirable promptitude de nos bâtiments, des embarcations ont été immédiatement envoyées sur le lieu de l'accident par le stationnaire et par le *Fontenoy*, et elles ont été assez heureuses pour recueillir les naufragés au moment où les forces allaient abandonner plusieurs d'entre eux.

« Deux canotiers déposés dans l'hôpital du *Fontenoy* ont seuls inspiré quelques inquiétudes; on espère qu'ils sont maintenant hors de danger. »

— Nous avons aujourd'hui, dit le *Journal du Havre*, à citer un fait, sinon unique, du moins d'une rareté tout exceptionnelle, dans les annales de la navigation maritime. Hier au matin est entré en rade dans notre port un navire qui l'avait quitté le 16 octobre dernier, à destination de New-York, c'est-à-dire après vingt deux jours de mer; ce navire est l'*Helvetia* qui, en présence des temps affreux qui entravaient sa marche et vu l'état critique dans lequel il se trouvait, a préféré virer de bord et retourner se réparer au Havre. L'*Helvetia* est entrée avec ses trois bas mâts craqués et ayant trois pieds d'eau dans la cale, les pompes manœuvrant sans discontinuité.

— Une grande activité est déployée sur la voie du chemin de fer près de Grenoble pour rétablir au plus tôt la circulation interrompue par l'inondation de l'Isère. On y travaille par les deux extrémités à la fois. Déjà les réparations sont faites entre cette ville et Saint-Robert, et l'on espère, sous peu de jours, pouvoir fermer les brèches existant entre ce dernier point et Moirans. Le service des voya-

geurs et des marchandises à grande vitesse se fait, entre Grenoble et Moirans, au moyen d'omnibus et de fourgons.

— La police, dit l'*Union commerciale d'Anvers*, a arrêté un aveugle encore jeune qui mendiait généralement dans les estaminets environnant la station du chemin de fer de l'Etat. Cet homme, parfaitement connu de tous les habitués de ces estaminets, était toujours accompagné d'une jeune fille d'environ dix ans; il était accusé de mendicité, bien qu'il possédât en ville trois maisons et qu'il eût acheté dernièrement, dans la 5^e section, un terrain sur lequel il se proposait d'en bâtir quatre autres.

— On rapporte que l'artilleur Williams David, qui a été récemment fouetté dans la garnison de Woolwich, a déserté son régiment quelques jours après sa sortie de l'hôpital et qu'on n'en a plus entendu parler depuis. Avant de partir de Woolwich, il a déclaré qu'il redoutait tellement le fouet qu'il préférerait être fusillé à rester soldat. On a eu pour cet homme toute espèce d'attentions bienveillantes après sa sortie de l'hôpital et prenant en considération l'état de son dos, qui n'est pas guéri, on a donné l'ordre de l'exempter de l'exercice. On assure qu'on ne fera aucune démarche pour son arrestation.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le banquet offert par la ville de Nantes au maréchal Baraguey-d'Hilliers et au général de Lamotte-Rouge a eu lieu lundi dernier dans la Salle Grasilin.

M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers n'avait pu se rendre à l'invitation de la ville, en raison d'un deuil de famille, M. le maire de Nantes s'était fait remplacer comme président du banquet par M. Cuissart, premier adjoint.

Les officiers du bataillon des sapeurs-pompiers et ceux du 76^e de ligne étaient au nombre des convives.

La musique des pompiers s'est fait entendre pendant le repas.

Au dessert, M. Cuissart s'est levé et a porté le toast que voici.

« A l'Empereur ! »

« La santé que j'ai l'honneur de porter se résume tout entière dans un nom glorieux, cher à la France, respecté de l'Europe, redouté des ennemis de notre grandeur nationale.

« Tout est là ! »

« Qu'ajouterais-je qui ne pût être de nature à affaiblir l'éclat et la majesté d'un pareil sujet ? »

« Au grand capitaine de la nouvelle armée d'Italie ! »

« A l'illustre pacificateur de Villafranca ! »

« Au souverain éminemment national, qui n'a jamais fait et ne fera jamais la guerre pour la guerre elle-même, mais uniquement pour l'honneur ou l'intérêt de la France ! »

« A son auguste et gracieuse compagne, notre bien-aimée régente, qui s'associe si vivement à toutes les gloires du pays ! »

« Au prince impérial, l'avenir et l'espoir de la France ! »

Cet autre toast a été ensuite porté par M. F. Guillemet, adjoint au maire :

« Au général de Lamotte-Rouge ! »

Grâce commença ainsi d'une voix tremblante, mais qui peu à peu se rassura :

— M. Perrinon et mon père étaient amis d'enfance; ils avaient fait leurs études aux mêmes écoles. Jamais un nuage ne s'était élevé entre eux. Mon père avait une honnête fortune, et je me souviens que, pendant mon enfance, notre maison était montée sur un pied très-convenable. Mais depuis la mort de ma mère, le chagrin de mon père fut si profond qu'il voulut vivre éloigné du monde; il se consacra dès-lors tout entier aux travaux de son laboratoire. Ce qu'il cherchait je l'ignore; je sais seulement qu'il travaillait à découvrir un secret, et qu'il employait à ses recherches de grandes sommes d'argent. Souvent il me prenait sur ses genoux, et, mouillant mon front de ses larmes, il me rappelait le souvenir de ma mère : « Elle est morte ! disait-il; elle est morte, jeune, pleine de force et de jours. Que je sois maudit ! car j'aurais dû pouvoir prolonger son existence jusqu'au terme assigné par la nature. » — Il pleurait et m'étouffait de caresses : — « Tu ne mourras pas ainsi, toi, ma pauvre enfant, reprenait-il, je ne te laisserai pas enlever par ces horribles fossoyeurs : non; car le secret de la vie... j'y touche; demain, je l'aurai. » — Le regret d'avoir laissé enlever ma mère troublait sa veille et son sommeil. Il en parlait sans cesse, et toujours avec

des larmes dans la voix. Ce fut à compter de cette époque qu'il passa les jours et les nuits dans son laboratoire, occupé à des expériences, abandonnant la direction de son bien à des mains étrangères. Peut-être éprouva-t-il des pertes dans sa fortune; peut-être ses expériences entraînaient-elles des frais considérables; la gêne s'introduisit insensiblement dans la maison. Je le vis se priver, réduire les largesses qu'il faisait aux malheureux. Ce fut pour moi un sujet d'amer chagrin, car je connaissais la générosité de son cœur, et il était habitué à toutes les douceurs que procure l'aisance.

Le plus grand silence régnait dans l'auditoire. La voix de Grâce, pleine de mélancolies et d'intonations touchantes, vibrait au cœur, et tenait la foule muette et attentive.

— Permettez, Mademoiselle, dit le président, votre père ne prêtait-il point ?

— Je n'ai jamais bien connu les affaires de mon père; mais, s'il prêtait quelquefois à ses amis, ce ne pouvait être que pour les obliger.

— Il avait des relations d'intérêt avec Perrinon? Perrinon était son débiteur ?

— Mon père a vendu dans les temps une propriété à M. Perrinon; je crois qu'il en a touché le prix.

— Ce prix a été payé en billets, reprit le président,

et c'est, à ce qu'il paraît, à cause de l'impossibilité où il se trouvait de faire honneur à ses engagements que Perrinon s'est abandonné au crime.

— J'ai déjà protesté, Monsieur le président, répondit la jeune fille d'une voix douce et ferme, contre cette interprétation donnée au plus grand malheur qui ait encore affligé ma vie. M. Perrinon était notre ami; il m'aimait comme on aime sa fille et l'entendre accuser est pour moi comme si l'on accusait mon père.

Cette déclaration imprévue causa dans l'assemblée un indicible étonnement. Toutes les têtes s'agitèrent. Chacun consultait son voisin pour savoir s'il avait bien entendu. Il en résultait un murmure plein de trouble et de confusion.

— Silence ! cria l'huissier à plusieurs reprises.

Mais le bruit augmentait.

— Si le silence ne se rétablit pas, dit le président, nous nous verrons dans la nécessité de faire évacuer la salle.

Cet avertissement comminatoire produisit assez d'effet pour que l'avocat-général pût se faire entendre.

— Je demanderai au témoin s'il n'existait pas un projet de mariage entre elle et Edouard Perrinon.

A cette question, Grâce devint rouge, puis blanche; un nuage passa devant ses yeux.

» A l'illustre guerrier de Malakoff, de Robecchetto, de Magenta, de Solferino!

» A celui que notre affection a constamment suivi sur ces immortels champs de bataille!

» A celui que nous revoyons avec bonheur au milieu de nous!

» A celui dont la loyauté, l'héroïque valeur rappellent les antiques vertus du chevalier sans peur et sans reproche!

» Général, vous avez adopté Nantes, Nantes est fier de vous compter au nombre de ses plus nobles enfants!

» Après ces paroles, que je n'ai pu prononcer qu'avec une profonde émotion, permettez-moi, Messieurs, d'exprimer le vif regret de ne pas voir assis à ce banquet l'illustre vainqueur de Melegnano, et les dignes enfants de notre cité; nous avions espéré leur présence, ainsi que celle de notre éminent compatriote, appelé pour la seconde fois aux conseils de Sa Majesté. Combien nous eussions été heureux de le confondre dans un même sentiment d'orgueil et d'admiration.

» Au général de Lamotte-Rouge!

Le général a répondu:

« Messieurs,

» Je suis profondément reconnaissant et touché de la bienveillance toute cordiale qui a accueilli dans cette ville mon retour au commandement de la 15^e division militaire.

» La sollicitude incessante avec laquelle vous m'avez suivi pendant la dernière guerre, la distinction si honorable, si flatteuse dont vous entourez aujourd'hui mon nom, pour les services que j'ai pu rendre dans cette campagne si grandement conçue, si habilement conduite par l'Empereur, notre chef à tous, sont bien faites pour me rendre heureux et fier de ce qu'il a plu à Sa Majesté de me rappeler parmi vous.

» Je vous remercie, Messieurs, de ce témoignage public de sympathie; il est d'autant plus honorable pour moi que vous l'adressez aussi à l'illustre et vaillant maréchal que vous eussiez été si heureux de voir assis au milieu de vous, — à ces valeureux chefs, vos compatriotes et les miens, dont les noms et les services vous sont également chers, — à l'armée d'Italie, dont tous les éléments n'ont fait qu'un seul faisceau de force, faisceau d'élan, d'énergie et de dévouement, pour le meilleur service et la plus grande gloire de l'Empereur et de la patrie.

» A la ville de Nantes, à tout ce qui pourra contribuer au bien-être, à la prospérité, à la gloire de ses habitants; à son digne, respectable et vénéré maire, qu'une grande douleur de famille retient dans ce moment éloigné de nous; à vous tous, Messieurs, que je remercie encore de tant d'affectueuse sympathie.»

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur*, du 11: Les travaux de la conférence de Zurich sont arrivés à leur terme, et les actes qu'elle avait pour mission de conclure ont été signés aujourd'hui par les plénipotentiaires de France, d'Autriche et de Sardaigne.

Ils comprennent trois traités.

Le premier, conclu entre la France et l'Autriche,

stipule la cession de la Lombardie à la France avec les conditions qui s'y rattachent.

Par le second, la France cède cette province aux mêmes conditions à la Sardaigne.

Le troisième, rétablit l'état de paix entre la France, l'Autriche et la Sardaigne.

Les diverses clauses de ces traités, conçues dans l'esprit des préliminaires de Villafranca, en consacrent les dispositions.

Le gouvernement de l'Empereur et celui de S. M. I. et R. A. se sont entendus pour provoquer la réunion d'un congrès qui aura à prendre communication des traités de Zurich et à délibérer sur les moyens les plus propres à fonder la pacification de l'Italie sur des bases solides et durables.

Le journal officiel publie également une dépêche-circulaire adressée par Son Exc. M. le comte Walewski, ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques.

M. le Ministre des affaires étrangères commence par rappeler que les négociations de Zurich avaient un point de départ et un objet parfaitement définis par les préliminaires de Villafranca. En entrant ensuite dans l'analyse des traités qui viennent d'être signés, Son Excellence expose qu'ils consacrent en premier lieu la cession de la Lombardie à la France, et par la France à la Sardaigne. La dépêche détermine le tracé des frontières adopté par la conférence, elle énumère les obligations qui incombent à la Sardaigne par suite de l'augmentation de son territoire: le Piémont prend à sa charge les 100 millions de l'emprunt de 1854. Le gouvernement de l'Empereur consent à opérer directement entre les mains de l'Autriche les versements stipulés, en facilitant au gouvernement sarde, à la faveur d'une combinaison adoptée de concert, les moyens de remboursement.

La Sardaigne paiera à la France, pour prix de ses sacrifices de toute nature, une indemnité de soixante millions, qui représentent le sixième environ des frais de la guerre.

Le traité de Zurich porte donc que, dans le dessein d'assurer la tranquillité des Etats pontificaux et le pouvoir du Saint-Père, les deux souverains uniront leurs efforts pour obtenir de Sa Sainteté un système de gouvernement qui réponde aux besoins des populations.

Pour les duchés, il a été établi que leurs limites territoriales ne pouvant être changées sans le concours des puissances qui ont participé à leur formation, les droits des souverains de Toscane, de Modène et de Parme sont réservés entre les parties contractantes.

Enfin, les deux puissances s'engagent à donner leur appui à la formation, sous la présidence honoraire du Pape, d'une confédération des Etats de l'Italie ayant pour but le développement des intérêts moraux et matériels de tous ses membres, ainsi que la défense commune au moyen d'une armée fédérale; la Vénétie, tout en restant sous la couronne d'Autriche, devra faire partie de cette association.

M. le ministre des affaires étrangères annonce que le gouvernement de l'Empereur a l'assurance que le Saint-Père n'attend qu'une occasion favorable pour doter ses Etats d'une administration généralement laïque et pour confier à une assemblée élective le contrôle de la gestion des finances.

En ce qui concerne la Toscane, Son Excellence rappelle que les intentions de Sa Majesté sont de

brillèrent d'une expression de curiosité ardente.

Quant à Talbert, il paraissait ne pas comprendre où il était, ni ce qu'on attendait de lui. Son œil hagard se promenait sur l'auditoire.

— Voulez-vous me dire votre nom, Monsieur? lui demanda le président.

Talbert parut étonné de la question.

— Je suis, dit-il, professeur de chimie.

— Nous savons cela; mais quel est votre nom?

Talbert se retourna brusquement et cria d'une voix forte:

— A quoi songe donc le préparateur, que je ne vois ici rien de prêt pour la leçon?

Puis se tournant vers l'assemblée:

— Ainsi que je vous l'ai dit, Messieurs, dans la précédente séance, le principe de toute vie est contenu dans l'électricité. C'est l'électricité qui rend la terre féconde; c'est l'électricité qui anime tous les êtres de la création, condense les molécules du charbon pour en former le diamant, fond le sable pour en faire le marbre. L'homme est animé d'électricité positive, la femme d'électricité négative; de là cette tendance qu'ils ont à se rapprocher...

— C'est bien, c'est bien, interrompit le président; la cour est suffisamment éclairée.

(La suite au prochain numéro.)

chercher les conditions de la pacification des duchés dans un arrangement basé sur le retour du grand-duc de Toscane dans ses Etats, et qui se combinerait avec certaines dispositions de nature à satisfaire à la fois aux vœux et aux intérêts légitimes des populations. (Le Pays.)

On croit que le congrès ne tardera pas à se réunir à Paris, et déjà on fait circuler les noms des diplomates qui doivent y siéger. On croit que lord Clarendon et lord Cowley y représenteront le gouvernement britannique; M. Walewski et M. de Bourqueney, la France. On pense que les ambassadeurs auprès la cour des Tuileries seraient généralement désignés comme représentants des autres puissances au congrès.

Turin, le 10 novembre. — Le roi Victor-Emmanuel, d'après les conseils très-précis qui lui sont venus de Paris, a refusé au prince de Carignan l'autorisation d'accepter la régence des Etats de l'Italie centrale. — Havas.

Route départementale, n° 14, de Saumur à la Varenne. — Traverse de la commune de Chenet-les-Tuffeaux.

AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquérir, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la route départementale n° 14 de Saumur à la Varenne, sur le territoire de la commune de Chenet-les-Tuffeaux, savoir:

Du sieur Michel Thoau, meunier, demeurant commune de Chenet-les-Tuffeaux, une parcelle de terrain, située au lieu dit la Combe, consistant en terre labourable, section . . . n° 813 du plan cadastral, contenant 5 ares 5 centiares, estimés cinquante-deux francs l'are, ci. . . 262 f. 60 c.

Indemnité pour destruction d'arbres 42 »

Total. 304 f. 60 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 11 novembre 1859.

Le Sous-Préfet,
V^{te} O'NEILL DE TYRONE.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 5 novembre.

Histoire de la semaine. — Études sur la langue française. — Courrier de Paris. — Le jour des morts. — Chronique littéraire. — Bibliographie. Guerre d'Italie. — Gazette du Palais. — Excentricités américaines (suite et fin). — La fin d'octobre (mode). L'île de Massouah. — Inauguration de la statue de Notre-Dame des Doms, à Avignon. — Notice sur la prise de Schamyl. — La barre à Villequier.

Gravures: Arrivée de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice à Compiègne. — Incendie du Sénat: la salle des séances; débris de la coupole. — Le jour des morts en Italie. — Guerre d'Italie, combat de Palestro, attaque à travers les rizières; attaque du pont du canal, d'après M. Valentin Jumel, capitaine d'état-major — Gibraltar. Ile de Massouah (mer Rouge); plan de l'île. — Caucase; portraits de Schamyl et de son fils; plan de l'aôul de Schamyl; décorations militaires. — Inauguration de la statue des Doms, à Avignon. La barre à Villequier, deux gravures. — Rébus.

M. FRÉDÉRIC, PATISSIER, successeur de M. FROGER, rue du Puits-Neuf, à Saumur, obtient de tous côtés un succès justement mérité. Chaque jour il reçoit des félicitations pour la qualité et l'élégance de ses pièces montées, et pour la beauté des desserts qu'il a composés dans un grand nombre de repas de noces.

M. Frédéric fournit tout ce qui concerne sa partie à des prix très-modérés. (482)

BOURSE DU 10 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 15

4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 95 75.

BOURSE DU 11 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 15.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE aux enchères POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 15 novembre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la boutique ayant appartenu à feu sieur Renault, dit Henri, et actuellement à M. MAREILLY, serrurier, à Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à la vente publique aux enchères de tout le matériel et marchandises la garnissant.

Il sera vendu :

Plusieurs bons étaux, deux soufflets de forge, enclumes, bigornes, bascules à percer, filières doubles, clefs-anglaises, marteaux, étampes, mandrins, tenailles et autres bons outils, quantité d'ouvrages confectionnés, fer neuf, établis, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 17 novembre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où sont décédés les sieur et dame RIVAIN, boucher à Saumur, sur les Ponts, rue Royale, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de leur succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, draps, couvre-pieds, couvertures, effets, chemises, armoires, tables, chaises, pendules, flambeaux, vin en bouteilles, bouteilles vides, batterie de cuisine, foinier, bois, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

56 hectares de beaux bois-taillis, essence de chêne et de châtaignier, situés commune de Chenehatte-les-Tuffeaux.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue St-Jean, n^o 38, en face la rue Cendrière,

Occupée par M. JOSEPH SCHRETTEN-TALER, pâtissier.

Elle comprend un premier bâtiment, distribué de cave, magasin et arrière-magasin, et deux étages; et un deuxième bâtiment consistant en cuisine et caveau, deux chambres au dessus, grenier, angar et autres dépendances.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

M. ALEXANDRE REBILLEAU, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, prévient MM. les fournisseurs qu'il leur fait défense de vendre à crédit à sa femme. Il les avertit qu'il ne paiera pas les dettes qu'elle contractera. (503)

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

1^o La MÉTAIRIE de LA PLOTTERIE,

Située en Saint-Pierre, commune de Chemillé (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de 54 hectares 31 ares 75 centiares, divisée en deux exploitations, d'une égale étendue.

Cette métairie est affermée, par bail authentique, pour neuf années, 3,000 francs net d'impôts.

Les bâtiments sont neufs.

Elle sera vendue en totalité ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

Dans le cas de division, chaque exploitation sera vendue sur la mise à prix de 38,000 francs.

Dans le cas de vente de la totalité, la métairie sera vendue sur la mise à prix de 76,000 francs.

2^o Une MAISON et un très-beau TERRAIN propre à bâtir,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, le tout joignant M^{me} Morin-Ruelle, M. Guérin, le quai Saint-Nicolas et la rue de la Petite-Bilange.

Mise à prix. 33,000 francs.

3^o Et une MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joignant M. Latrau et M^{me} Prax.

Mise à prix. 10,000 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire, chargé de la rédaction du cahier des charges; on pourra traiter des maisons à l'amiable avant l'adjudication.

La maison et le terrain sis rue de la Petite-Bilange pourront être divisés, au gré des acquéreurs. (471)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ DE LA GRANDE MAISON

Située commune de Vivy.

1^{er} LOT.

La maison de maître de la Grande-Maison, servitudes, cour, jardins, terres et prairie, le tout dans un ensemble, d'une contenance de un hectare soixante-cinq ares.

Mise à prix. 11,000 fr.

2^e LOT.

La ferme de la Grande-Maison, exploitée par le s^r Henry Triganne, d'une contenance de douze hectares cinq ares soixante-dix-neuf centiares.

Mise à prix. 27,000

3^e LOT.

La pièce de terre de la Croix-Gourreau ou des Moulins-à-Vent, joignant MM. Dumény et Sausse-

A reporter. 38,000 fr.

Report. 38,000 fr.
reau, contenant un hectare trente-six centiares.

Mise à prix. 3,000

4^e LOT.

Une maison et une pièce de terre et vigne, dans l'Onche, exploitée par le s^r Jean Triganne, d'une contenance de quatre-vingt-deux ares cinquante centiares.

Mise à prix. 3,000

5^e LOT.

La pièce de terre de la Machetière, joignant MM. Sausseureau, Pineau et Papot, contenant un hectare treize ares trente centiares.

Mise à prix. 3,000

6^e LOT.

La pièce de terre dite du Chêne et de la Pièce-Basse, contenant deux hectares cinquante-un ares treize centiares.

Mise à prix. 6,700

7^e LOT.

Le pré Néron, joignant M^{me} Laborie et M. Chevalier, contenant vingt-deux ares soixante centiares.

Mise à prix. 800

Total des mises à prix. 54,500 fr.

Voir, pour plus amples détails, les placards apposés.

On pourra réunir plusieurs lots ensemble au gré des acquéreurs.

On pourra traiter à l'amiable, avant l'adjudication.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au notaire.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

4,000 fr. A PLACER à terme ou à rente viagère

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES.

S'adresser à M^e BEDON, notaire aux Rosiers. (486)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, carrefour du Puits-Tribouillet,

Autrefois occupée par M. le docteur Chapois et depuis par M^{me} v^e Becquet de Sonnay.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (476)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME

DE CHAMP-D'OISEAU,
Située commune des Rosiers,
Arrondissement de Saumur.

Cette ferme, dépendant de la succession de M^{me} v^e Becquet de Sonnay, touche à la levée de la Loire et est à peu de distance du bourg des Rosiers.

Elle contient 7 hectares 29 ares 16 centiares, et rapporte 1,180 francs et les impôts.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (475)

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS NEUVES,

Sises à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 8 et 12. — Toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. LEGUIN, plâtrier. (464)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer, avec cour, remise et écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

A CEDER

UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie,

Dans un quartier bien commerçant.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
Rue Bodin, 18.

S'adresser à M. ABELARD, avocat, qui l'occupe. (479)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE, écurie, grenier, cour, angars et place à fumier, à Saumur, rue du Temple, 29.

S'adresser à M^{me} DE MONTLAUR ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (491)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, rue d'Orléans.

S'adresser à M^{me} veuve LORRAIN.

MAISON DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-S^T-PIERRE Rue d'Orléans, 33, Saumur.

M^{me} MORIN-LEMONNIER, propriétaire de ces magasins, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a entièrement renoncé à l'intention de céder sa maison de commerce.

Elle vient, en conséquence, de faire des achats importants, et la presque totalité de ses marchandises ayant été renouvelées, toutes celles qu'elle offre aujourd'hui sont d'une fraîcheur exceptionnelle.

Elle a reçu ses assortiments complets en châles, soieries, nouveautés de toutes sortes pour robes, confections pour dames et pour enfants. (490)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.